

**EUTELSAT COMMUNICATIONS**  
**société anonyme à Conseil d'Administration**  
**au capital social de 217 401 082 euros**  
**Siège social : 70 rue Balard,**  
**75015 Paris**

481 043 040 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'EUTELSAT COMMUNICATIONS  
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

## SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION .....	3
2.	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE .....	3
2.1	Unicité des fonctions de Président et de Directeur Général .....	3
2.2	Election d'administrateurs indépendants .....	3
2.3	Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'Administration .....	4
2.4	Mission du Conseil d'Administration .....	5
2.5	Organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	5
2.6	Information et réunions du Conseil d'Administration.....	6
2.7	Les principaux dossiers examinés par le Conseil d'Administration .....	6
2.7.1	Le Plan stratégique et le Budget annuel.....	6
2.7.2	L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés .....	6
2.7.3	Les décisions d'investissements.....	7
2.7.4	Le suivi de l'activité du Groupe.....	7
2.8	Les autres dossiers suivis par le Conseil d'Administration.....	7
2.8.1	Les marques d'intérêts reçues au cours de l'exercice.....	7
2.8.2	Les déclarations de franchissements de seuils .....	7
2.9	Conflits d'intérêts et conventions réglementées .....	8
2.10	Autres informations concernant les membres du Conseil d'Administration .....	8
2.10.1	Les fonctions exercées au 30 juin 2007 dans d'autres sociétés de droit français.....	8
2.10.2	Attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites aux membres du Conseil d'Administration ou aux mandataires sociaux .....	9
2.11	La simplification des règles de gouvernance d'Eutelsat SA .....	9
3.	LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT .....	9
4.	Le DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE.....	9
4.1	Les procédures relatives à la gestion des risques satellites.....	10
4.1.1	Les procédures relatives à la sauvegarde et à l'intégrité de la flotte de satellites.....	10
4.1.2	Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites.....	10
4.1.3	Contributions respectives des départements d'Eutelsat SA impliqués directement ou indirectement dans la gestion des satellites.....	11
4.2	Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe.....	11
4.2.1	Suivi du projet de mise en place du plan de continuité des activités de la Société.....	11
4.2.2	Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet.....	12
4.2.3	Prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information.....	12
4.3	Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière .....	13
4.3.1	Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations.....	13
4.3.2	Procédure d'élaboration des comptes consolidés.....	13
4.3.3	Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe.....	14
4.3.4	Gestion des délégations de pouvoirs.....	14
4.3.5	Procédure de gestion et suivi des contrats signés par la Société avec ses fournisseurs ou sources de financements.....	14
4.3.6	Procédure de gestion et suivi des contrats clients .....	15
4.3.7	Procédures d'achats .....	15
4.3.8	Gestion des principaux risques financiers du Groupe .....	16

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe Eutelsat.

Pour les besoins de lecture du présent rapport, nous vous remercions de noter que le terme « Société » désigne Eutelsat Communications, et « Groupe ou Groupe Eutelsat » désigne Eutelsat Communications et l'ensemble de ses filiales et participations.

## **1. INTRODUCTION**

L'exercice clos le 30 juin 2007 a marqué un tournant pour notre Société en raison principalement d'une modification profonde de son actionnariat et de la composition de son Conseil d'Administration, mais a aussi constitué une période de consolidation de son rôle de pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat, 3<sup>ème</sup> opérateur mondial de Services Fixes de Satellites au travers, notamment, d'une simplification de l'organigramme du Groupe et d'autre part, d'un alignement des règles applicables au gouvernement d'entreprise entre la Société et sa principale filiale opérationnelle Eutelsat SA.

Nous vous rappelons qu'à la suite de l'Introduction en Bourse de la Société intervenue en décembre 2005, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens de l'article L. 233.3 du Code de Commerce.

Les différentes modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital de notre Société n'ont pas eu pour effet de modifier cette situation. Par la suite, au 30 juin 2007, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de Commerce

## **2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE**

### **2.1 Unicité des fonctions de Président et de Directeur Général**

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 que le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 31 août 2005, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, M. Giuliano Berretta, Président du Conseil d'Administration assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

### **2.2 Election d'administrateurs indépendants**

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance d'entreprise et aux engagements souscrits lors de l'Introduction en Bourse en décembre 2005, le Conseil d'Administration a engagé un processus de sélection de 3 administrateurs indépendants, c'est-à-dire d'administrateurs n'ayant aucun conflit d'intérêts ni aucune relation d'affaires avec le Groupe Eutelsat de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur.

A la suite des résolutions votées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 novembre 2006, deux administrateurs indépendants ont été élus pour un mandat de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Il s'agit de Lord John Birt, ancien Directeur Général de la BBC et de M. Frank Dangeard PDG du Groupe THOMSON. A noter que, suite à la démission de ce dernier intervenue le 28 février 2007, le Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2007 a décidé de coopter M. Guarguaglini, Président du Groupe FINMECCANICA, pour la durée du mandat restant à courir de M. Dangeard.

Le processus d'identification et de sélection du troisième administrateur indépendant se poursuit.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société la cooptation de M. Guarguaglini et l'élection d'un troisième administrateur indépendant.

A l'issue de ce processus, les administrateurs indépendants seront ainsi au nombre de 3 sur 11, soit au moins le quart des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil considère que sa composition, qui se caractérise par la présence d'administrateurs indépendants aux côtés d'administrateurs exerçant des fonctions de Direction Générale au sein du Groupe ou représentant des actionnaires significatifs, constitue un facteur de bonne gouvernance.

### 2.3 Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'Administration

A la suite de la cession par certains actionnaires de référence de leur participation dans le capital de notre Société respectivement à ABERTIS TELECOM<sup>1</sup> et à CDC-Infrastructures<sup>2</sup>, intervenue respectivement le 23 janvier 2007 et le 14 février 2007, la composition du Conseil d'Administration a été profondément modifiée.

Le tableau ci-dessous retrace les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

Nom	Date de nomination	Date de démission	Nom	Date de cooptation	Fin de mandat
Patrick Sayer	31/08/2005	06/04/2007	Jean-Luc ARCHAMBAULT	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Gilbert Saada	31 /08/2005	06/04/2007	Bertrand MABILLE	10/05/2007	AGO comptes 30 juin 2011
BlueBirds 2 Participations	31 /08/2005	14/02/2007	CDC- Infrastructures représentée par Jean Bensaïd	14/02/2007	AGO comptes 30 juin 2011
CB Luxembourg 3	31 /08/2005	23/01/2007	Carlos SAGASTA- REUSSI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
GS 2000 Eurovision Holding	31 /08/2005	23/01/2007	Gimeno TOBIAS- MARTINEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Geoffrey FINK	28 /06/2006	23/01/2007	Andrea LUMINARI	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
William COLLATOS	31 /08/2005	23/01/2007	Carlos ESPINOS-GOMEZ	23/01/2007	AGO comptes 30 juin 2011
Lord John BIRT	10/11/2006	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2012
Frank DANGEARD	10/11/2006	28/02/2007	Pier Francesco GUARGUAGLINI	25/07/2007	AGO comptes 30 juin 2012
Giuliano BERRETTA	31/08/2005	NA	NA	NA	AGO comptes 30 juin 2011

Les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du Conseil d'Administration et rappelées ci-dessus, seront soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires examinant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

<sup>1</sup> ABERTIS TELECOM est une filiale détenue à 100% par le groupe ABERTIS

<sup>2</sup> CDC-INFRASTRUCTURES est une filiale détenue à 100% par la Caisse des Dépôts et Consignations

## 2.4 Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est en charge notamment en application des dispositions de l'article L.225.35 du Code de Commerce de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

A noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, un certain nombre de décisions stratégiques ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

**Opérations affectant les Statuts :** Toute opération se traduisant par une augmentation du capital de la Société ou par une modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'Administration.

**Opérations stratégiques :** Le Plan Stratégique à 5 ans du Groupe ainsi que toute acquisition de valeurs mobilières d'une Société tierce ou toutes opérations ou fusions affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Il en est de même pour toute opération d'investissement dans le capital d'une société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros ou de 25 millions d'euros dans le cas où cette opération n'est pas incluse dans le Plan Stratégique.

**Investissements et engagements financiers :** Le budget annuel consolidé du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros (ou de 25 millions d'euros si non incluses dans le budget annuel) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. En outre tout emprunt ou contrat de financement résultant en une augmentation de l'endettement du Groupe de plus de 50 millions d'euros et non prévu au budget annuel est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. Enfin toute décision de cession, prêt, location ou transfert d'actifs du Groupe (hors opérations de nature commerciale) ou décision de désinvestissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros non incluse dans le budget annuel est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

**Direction Générale du Groupe :** Le Conseil d'Administration est en charge de la définition des critères d'indépendance et de la sélection des administrateurs indépendants et son accord préalable est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus grandes rémunérations du Groupe.

**Autres sujets :** Tout projet de rachat ou de fusion dont la Société pourrait faire l'objet, toute offre d'achat de sociétés tierces dont le paiement est en tout ou en partie en actions de la Société, tout projet de documents de référence, documents d'offres destinés à des investisseurs doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

## 2.5 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice, notre Conseil d'Administration a décidé de la création d'un comité spécialisé et d'un groupe de travail ad hoc chargés de le conseiller dans leurs domaines de compétences respectifs :

**Le Comité des Sélections et Rémunérations :** Ce Comité est notamment en charge d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'Administration pour ce qui est (i) de la rémunération du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué, (ii) de la mise en place de plans d'options de souscriptions, d'achat ou d'attributions d'actions au sein du Groupe, ou encore (iii) de l'affectation entre les membres du Conseil d'Administration de jetons de présence, (iv) de la sélection des administrateurs indépendants.

Présidé par M. Tobias-Martinez, le Comité est actuellement composé de Messieurs Bensaïd, Espinos-Gomez et de Lord John Birt. Le Secrétaire du Comité est M. Izy Béhar, Directeur des Ressources Humaines d'Eutelsat SA.

Ce Comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice et a notamment examiné la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe et des personnels clés du Groupe.

C'est ainsi que sur la base d'une recommandation du Comité, le Conseil d'Administration du 10 mai 2007 a attribué des actions gratuites pour l'ensemble des salariés et personnels clés du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de Commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

**Le Groupe de travail Stratégie et Investissement** : Mis en place au cours du mois d'avril 2007, et se réunissant sur une base ad hoc, ce groupe de travail est en charge de faire toute recommandation au Conseil d'Administration sur les opérations de croissance externes envisagées ainsi que sur les projets d'investissements présentés dans le cadre du Plan Stratégique ou du Budget Annuel.

Les membres du groupe sont Jean Bensaïd et Carlos Espinos-Gomez. Ils sont assistés en tant que de besoin par les autres administrateurs.

Ce groupe de travail a ainsi formulé, auprès du conseil d'administration, des recommandations relatives notamment à la remise d'une offre dans le cadre du processus de vente de l'opérateur mexicain SATMEX (processus suspendu par les vendeurs en Juin 2007) mais aussi sur le Plan Stratégique ainsi que le Budget Annuel préparé par la Direction Générale de la Société.

## **2.6 Information et réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société ou du Groupe l'exige.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 16 fois au cours de l'exercice, en raison notamment de l'importante charge de travail liée au processus d'examen des marques d'intérêts d'acquisition au cours des mois d'octobre et novembre 2006 et au cycle de préparation et d'examen du Plan Stratégique à 5 ans du Groupe.

Sauf cas d'urgence, les convocations des réunions du Conseil d'Administration sont adressées aux membres du Conseil d'Administration au moins 5 jours avant la réunion prévue du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions pertinentes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, la documentation du Conseil est transmise à ses membres au plus tard 5 jours avant la tenue des réunions du Conseil. En cas de réunion d'urgence du Conseil d'Administration, la documentation est envoyée dans des délais plus brefs.

## **2.7 Les principaux dossiers examinés par le Conseil d'Administration**

Le cycle des travaux réguliers du Conseil se concentre tout particulièrement sur le second semestre de l'exercice, en raison notamment de la préparation du Budget annuel et du Plan Stratégique à 5 ans et des dispositions légales relatives à l'établissement des comptes.

### **2.7.1 Le Plan stratégique et le Budget annuel**

Au cours du second semestre de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine le projet de Plan stratégique à 5 ans du Groupe. Ce Plan Stratégique vise à établir les objectifs stratégiques du Groupe et à définir les outils nécessaires à ces objectifs ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe. Le Plan Stratégique pour la période de l'exercice 2007-2008 à l'exercice 2011-2012 a été approuvé le [25 juillet 2007].

De même le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le Plan Stratégique est examiné au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours par le Conseil d'Administration. Le budget annuel pour l'exercice 2007-2008 a été approuvé par le Conseil d'Administration du 28 juin 2007.

### **2.7.2 L'examen des comptes semestriels et annuels consolidés**

En sus des informations communiquées relatives au suivi de l'activité du Groupe Eutelsat, et en application des dispositions légales, le Conseil d'Administration procède à l'arrêt des comptes semestriels et annuels. Les comptes semestriels sont arrêtés lors du 3<sup>ème</sup> trimestre d'activité (période de janvier à mars) de chaque exercice, tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés d'un exercice sont arrêtés lors du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice suivant (Période juillet/septembre).

A noter qu'en application des dispositions de la Directive « Transparence », l'arrêté et la publication des comptes semestriels intervient au cours du mois de février de chaque exercice.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.232.2 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration arrête au plus tard au mois d'octobre et d'avril de chaque exercice les documents de gestion prévisionnelle concernant la Société.

### 2.7.3 Les décisions d'investissements

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, il appartient au Conseil d'Administration de se prononcer sur toute dépense d'investissement excédant des seuils prédéterminés (cf. ci-dessus paragraphe 2.5).

Ainsi, sur la base d'un dossier détaillé établi par la Direction Générale du Groupe, les décisions d'investissements, notamment les investissements relatifs à la flotte de satellites ou aux opérations de croissance externe, font l'objet d'un examen approfondi par le groupe de travail ad hoc « Stratégie et Investissement », puis par le Conseil d'Administration qui en examine l'opportunité en veillant à l'adéquation de ces investissements avec les objectifs stratégiques du Groupe. A noter que les projets d'investissements sont par ailleurs intégrés dans le budget annuel consolidé du Groupe examiné par le Conseil d'Administration dans le cycle normal de ses travaux.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration a examiné au cours de l'exercice les conditions et modalités d'une offre de rachat avec les partenaires mexicains locaux, de 100% du capital de l'opérateur mexicain SATMEX, au cours du mois de mai 2007 (processus suspendu par les vendeurs en juin 2007) .

### 2.7.4 Le suivi de l'activité du Groupe

La Direction communique sur une base trimestrielle un rapport d'activité incluant les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement, trésorerie et coûts, etc..) aux membres du Conseil d'Administration afin de permettre au Conseil d'Administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique ou commerciale, et le suivi du budget.

## 2.8 Les autres dossiers suivis par le Conseil d'Administration

En application des dispositions statutaires et de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est informé des franchissements de seuils statutaires, ou encore des projets d'opérations concernant les sujets relevant de sa compétence tels que, par exemple, les projets d'offre de rachat ou d'échange d'actions de la part de sociétés tierces.

### 2.8.1 Les marques d'intérêts reçues au cours de l'exercice

En application de ces dispositions, le Conseil d'Administration, ayant reçu des marques d'intérêts de rachat portant sur tout ou partie du capital de la Société au cours du mois de novembre 2006, a décidé de la mise en place d'un processus avec les conseils d'un cabinet juridique externe et d'une banque d'affaires.

Ce processus visait, d'une part, à s'assurer du sérieux des marques d'intérêts reçues par la Société et d'autre part, à garantir une égalité de traitement entre toutes les parties ayant exprimé une marque d'intérêt considérée comme sérieuse par le Conseil d'Administration afin de leur donner accès à l'information concernant le Groupe. Ce processus a été rendu public le 25 novembre 2006.

Il convient de noter que ce processus a été abandonné le 10 décembre 2006. En effet, certains actionnaires approchés de façon indépendante du processus mis en place par le Conseil d'Administration, ont convenu de céder leurs participations respectives dans la Société à ABERTIS TELECOM et à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Les transactions conduites par ABERTIS TELECOM ont été closes le 23 janvier 2007, tandis que la transaction conduite par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS a été close le 14 février 2007.

### 2.8.2 Les déclarations de franchissements de seuils

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est informé de tout franchissement de seuils notifié par des actionnaires publics.

Cette information est par ailleurs portée à la connaissance d'EUTELSAT IGO en application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue en septembre 2005.

## 2.9 Conflits d'intérêts et conventions réglementées

Au 30 juin 2007, et à l'exception du contrat de travail liant M. Berretta à Eutelsat SA, il n'existe pas de contrat de travail ou de contrat de service liant les autres administrateurs de la Société avec l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit.

Nous vous informons enfin que le Conseil d'Administration du 28 juin 2007 a autorisé la conclusion d'une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat SA, SatBirds 2 SAS et WhiteBirds France SAS conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce portant sur les conventions réglementées.

Nous vous invitons à vous référer à la section 9 du rapport de gestion de la Société pour de plus amples informations.

## 2.10 Autres informations concernant les membres du Conseil d'Administration

### 2.10.1 Les fonctions exercées au 30 juin 2007 dans d'autres sociétés de droit français

Au 30 juin 2007, les fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés de droit français sont listées ci-dessous :

Nom	Fonction	Autres fonctions ou mandats exercés dans des Sociétés françaises
G. Berretta	Président-Directeur Général	Président-Directeur Général d'Eutelsat SA
J. Bensaïd	Représentant permanent de CDC Infrastructures, Administrateur	Président de MAP SUB Directeur Général de CDC Holding Finance Administrateur d'Eutelsat SA Administrateur de CDC Holding Finance, CDC Infrastructures, EGIS, GALAXY Représentant permanent de CDC au Conseil de Surveillance de Société d'Epargne Forestière « Forêts Durables SC », et de Tower Participations Représentant permanent de CDC au Conseil d'administration de Seche, TDF (TéléDiffusion de France) et SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France)
J. Tobias-Martinez	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
C. Sagasta	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
C. Espinos	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
A. Luminari	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
B. Mabile	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA
J-L. Archambault	Administrateur	Administrateur d'Eutelsat SA Président de Lysios SAS
C. Roisse	Censeur	Censeur auprès du Conseil d'Administration d'Eutelsat SA

## 2.10.2 Attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites aux membres du Conseil d'Administration ou aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2007 a décidé de la mise en place d'un Plan d'Attribution d'Actions Gratuites pour l'ensemble des salariés et cadres-clés du Groupe Eutelsat. A cette occasion et sur la base d'une recommandation du Comité des Sélections et Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à Monsieur Giuliano Berretta, Président-Directeur Général et Monsieur Jean-Paul Brillaud, Directeur Général Délégué respectivement 30 000 et 10 000 actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197 du Code de Commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous condition de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Aucune autre condition n'a été fixée par le Conseil d'Administration au bénéfice des Actions Gratuites attribuées.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.

### **2.11 La simplification des règles de gouvernance d'Eutelsat SA**

Dans le but de faciliter le rôle de pilotage financier et stratégique au regard d'Eutelsat SA, principale filiale opérationnelle d'Eutelsat Communications, les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration ont été considérablement simplifiées. C'est ainsi que l'ensemble des limitations prévues ou des autorisations préalables aux pouvoirs de la Direction Générale d'Eutelsat SA ont été supprimées.

Conjugué avec l'identité des mandats sociaux de Mr Berretta et Brillaud au sein de la Société et d'Eutelsat SA, cette suppression a permis de simplifier considérablement le processus de prise de décision au sein du Groupe.

## **3. LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT**

Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer M. Jean-Paul Brillaud en qualité de Directeur Général Délégué, sur proposition de M. Berretta.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, M. Brillaud dispose des mêmes pouvoirs de représentation et de direction que M. Berretta. Nous vous précisons que M. Brillaud exerce par ailleurs le mandat de Directeur Général Délégué d'Eutelsat SA.

A noter que le Conseil d'Administration du 22 décembre 2005 a décidé de nommer un Comité Exécutif Groupe qui regroupe, autour de Messieurs Berretta et Brillaud, le Directeur Financier d'Eutelsat SA (M. Claude Ehlinger) et le Directeur des Affaires Juridiques d'Eutelsat SA (M. Philippe Mc Allister).

M. Philippe Mc Allister exerce par ailleurs les fonctions de Secrétaire du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat SA et est Président des Sociétés Eutelsat Communications Finance SAS, SatBirds 2 SAS et WhiteBirds France SAS.

Le Comité Exécutif Groupe a pour objet de fournir au Directeur Général l'assistance requise pour la poursuite des objectifs du Groupe.

Le Conseil considère que la quasi-identité (i) des administrateurs entre Eutelsat Communications et Eutelsat SA dans la mesure où tous les administrateurs de la Société sont aussi administrateurs d'Eutelsat SA, (ii) des mandats et fonctions exercés par Messieurs Berretta et Brillaud, ainsi que le resserrement de la Direction Générale du Groupe sont un gage de la cohérence des décisions des organes sociaux des filiales et de la bonne exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications au sein du Groupe et tout particulièrement au sein d'Eutelsat SA, principale filiale opérationnelle du Groupe.

## **4. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe sont notamment destinées à maîtriser, autant que faire se peut, les risques intrinsèques du Groupe, lesquels sont fonction de son activité ou de son environnement.

L'activité principale du Groupe consiste à exploiter et à commercialiser un système de satellites

géostationnaires, localisé à plus de 36 000 km d'altitude pour des besoins de communication ou de télédiffusion. Au 30 juin 2007, la capacité est commercialisée sur 24 satellites, situés entre 15° Ouest et 70.5° Est.

Il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites (section 4.1) et des autres risques Groupe (section 4.2) et, d'autre part, les procédures de contrôle internes relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales (section 4.3).

Nous vous rappelons que notre Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat. A ce titre, il convient de rappeler que les activités opérationnelles du Groupe, et tout particulièrement les activités satellites, sont conduites par Eutelsat SA. Les procédures opérationnelles, décrites ci-dessous en section 4.1, sont les procédures mises en place chez Eutelsat SA et ses filiales.

#### **4.1 Les procédures relatives à la gestion des risques satellites**

##### **4.1.1 Les procédures relatives à la sauvegarde et à l'intégrité de la flotte de satellites**

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité du Département «Technique» en charge du contrôle des satellites, et du Département «Exploitation», en charge du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les deux centres de contrôle d'Eutelsat SA, lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Des exercices d'évacuation du centre de contrôle principal et de reprise par le centre de secours sont effectués régulièrement.

Ces centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du centre de contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et testées périodiquement et sont mises en œuvre notamment pour la formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne aux Départements «Technique» et «Exploitation», dans le cadre des procédures d'«escalade», permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du Responsable Qualité, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

1. D'une information des membres de la Direction Générale du Groupe,
2. D'une revue interne à Eutelsat SA par ses Directions Techniques,
3. Et enfin, le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés.

##### **4.1.2 Suivi du projet sur la sécurité et sur la certification du système de contrôle des satellites**

- Mise en conformité avec la norme ISO 17799 « Code de pratique pour la gestion de la sécurité de l'information »

Au cours de l'exercice 2004-2005, un audit de sécurité avait été effectué sur les installations de contrôle des satellites en conformité avec la norme ISO 17799 (« Code of Practice for Information Technology Management »). L'audit avait pris en compte les changements importants dans l'architecture dus à l'expansion de la flotte, ainsi que les changements technologiques (protocoles de communications, systèmes d'exploitation, etc.). Le niveau de sécurité avait été qualifié de bon par le cabinet Cyber Networks qui ont toutefois émis une série de recommandations pour éliminer des vulnérabilités identifiées au cours de l'audit.

En 2007, un audit conduit par le Bureau VERITAS CERTIFICATION FRANCE, similaire à celui mené en 2004-2005 a été entrepris. Les objectifs de cet audit consistent en particulier à :

1. vérifier la correcte mise en œuvre des recommandations émises lors du précédent audit ;
2. confirmer le bien-fondé de la non-prise en compte de certaines recommandations issues de l'audit (en effet, certaines recommandations sont tributaires de l'organisation de la sécurité du système d'information de la Société. Elles sont actuellement en cours d'analyse en collaboration avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information recruté en janvier 2007) ;
3. émettre, le cas échéant, des préconisations qui apparaîtraient lors du déroulement de la mission et en particulier les adaptations nécessaires pour être en conformité avec la norme ISO 27001 « Système de gestion de la sécurité de l'information ».

Les conclusions de l'audit sont attendues pour l'été 2007.

- Certification norme ISO 9001

La certification des activités relatives au contrôle des satellites dans le cadre de la norme ISO 9001 obtenue en 2005 est valable jusqu'à fin juin 2008. La certification couvre : le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle de satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance).

Un audit mené en 2006 à l'initiative d'Eutelsat SA a confirmé la correcte application de la norme ISO 9001.

- 4.1.3 Contributions respectives des départements d'Eutelsat SA impliqués directement ou indirectement dans la gestion des satellites

En complément des procédures ou revues techniques effectuées sous la responsabilité du Département «Technique» ou du Département «Exploitation» sont par ailleurs impliqués les Départements suivants :

**Le Département Commercial** : Ce Département est en charge de la commercialisation de la capacité des différents satellites de la flotte et de la relation avec les clients.

A ce titre, le Département Commercial est notamment en charge de traiter l'ensemble des demandes des clients de la Société de quelque nature que ce soit (commerciale, technique) et de valider avec les Départements «Exploitation» et «Missions & Programmes» ces demandes ou les solutions techniques pouvant être proposées aux clients afin de satisfaire leurs besoins dans le respect des performances des satellites.

**Le Département Finance** : En liaison avec le Département «Technique», ce Département est plus particulièrement en charge de la gestion du risque lié à l'activité du Groupe, notamment par le biais de la mise en place de polices d'assurances en orbite ou de lancement, ou par la réalisation, au cas par cas, de tests de la valeur des satellites en cas de perte partielle définitive de la capacité d'un satellite ou d'une réduction permanente de sa durée attendue d'exploitation.

## 4.2 Les procédures relatives à la gestion des autres risques opérationnels du Groupe

- 4.2.1 Suivi du projet de mise en place du plan de continuité des activités de la Société

Début 2006, Eutelsat SA a lancé la mise en œuvre du plan de continuité de ses activités (PCA) pour réduire les risques stratégiques, économiques et financiers en cas d'indisponibilité prolongée du siège social situé rue Balard à Paris.

Placé sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information, ce projet vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont pour l'instant hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques (cf. section 4.1. du présent rapport).

Durant le premier semestre 2006, la première phase de ce projet a conduit à l'identification des activités critiques, au choix des scénarii de crise et à la sélection des solutions techniques et organisationnelles.

La phase suivante, initiée en juin 2006, consistait à définir les principes de fonctionnement et rédiger les procédures détaillées de plan de reprise des activités critiques (PRA), formaliser le plan d'urgence et le plan de gestion de crise pour mettre en place l'organisation requise, et implémenter les solutions informatiques retenues (infrastructures redondées entre le site de Balard et le téléport de Rambouillet).

En juin 2007, cette phase a été menée à bien pour les activités les plus critiques de la Société (i.e. les activités dont le fonctionnement est indispensable à la survie d'Eutelsat SA pendant la première semaine d'une crise majeure sur le site de Balard), à savoir : l'allocation et la vente de ressources satellitaires (processus transverse regroupant des activités de plusieurs départements dont l'ingénierie de gestion de capacité des répéteurs, la gestion des contrats, le support client), la gestion des partenaires et des projets commerciaux et la gestion de la trésorerie.

Les PRA nécessaires à la continuité des activités de la Société au-delà de la première semaine de crise restent à détailler lors de la prochaine année fiscale. En particulier, il est prévu que les PRA seront périodiquement testés lors d'exercices de simulation une fois tous les plans de reprise d'activité finalisés.

#### 4.2.2 Procédures relatives à la sécurité des sites de Balard et de Rambouillet

Un rapport d'audit portant sur la sécurité des installations des sites de Balard et de Rambouillet a été établi en octobre 2005. Ce rapport n'a mis en évidence aucun risque majeur pouvant impacter significativement le niveau de sécurité escompté pour les sites de Balard et de Rambouillet.

Les procédures écrites en vigueur en matière de contrôle d'accès, gardiennage et vidéosurveillance ont été néanmoins renforcées suite à la remise du rapport afin de répondre aux quelques préconisations rapidement applicables destinées à parer encore plus efficacement à des risques déjà appréhendés. Au cours de l'exercice 2006-2007 a été entrepris le projet visant à instaurer un système de contrôle d'accès et de vidéosurveillance uniforme entre les deux sites. Ce système prévoit que chaque site puisse se substituer à l'autre (back-up permanent). Les études nécessaires ont été faites, les réalisations techniques sont escomptées pour la fin de l'été 2007.

La Direction Générale porte une attention régulière à la maîtrise des risques liés à la sécurité des sites et des mesures adéquates sont prises dès que nécessaire.

#### 4.2.3 Prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information

La volonté de prendre en compte les risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information de la Société a été marquée en janvier 2007 par la création du poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. Cette fonction transverse s'applique aux différents systèmes d'information d'Eutelsat SA : exploitation des réseaux terrestres et informatiques de gestion nécessaires aux activités corporate, contrôle des satellites.

Les objectifs associés à cette fonction chez Eutelsat sont les suivants :

- 1) Cartographier les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluer leurs impacts sur le fonctionnement de la Société ;
- 2) Mettre en place une politique et des standards adaptés aux besoins de sécurité de la Société ;
- 3) Elaborer un plan d'action et animer un comité de sécurité transverse chargé de suivre sa mise en œuvre ;
- 4) Evaluer les mesures de protection en place dans les domaines organisationnels et techniques ;
- 5) Mettre en place puis assurer la fonction de correspondant informatique et libertés auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour limiter certaines formalités administratives et s'assurer de l'application de la loi informatique et libertés.

### **4.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière**

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Les principales informations comptables et financières concernent essentiellement les activités commerciales, les investissements, les coûts d'exploitation et les placements financiers. L'interaction des différents services permet une meilleure maîtrise de ces informations en vue de les contrôler.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur Général Délégué. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différents départements opérationnels d'Eutelsat SA (Département Commercial, Département Multimédia, etc.) après rapprochements avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Nous vous informons que la Société ne disposant pas des personnels appropriés, elle a conclu avec Eutelsat SA une convention de prestation de services au titre de laquelle, Eutelsat SA effectue des tâches de support administratifs (juridique, finance, etc.).

Dans ce cadre, l'ensemble des prestations de services accomplies par Eutelsat SA obéit aux procédures de contrôles et de mise en œuvre définies par Eutelsat SA.

#### **4.3.1 Le contrôle des actes des filiales de gestion de participations**

Eutelsat SA ainsi que ses filiales et participations sont détenues par la Société via un certain nombre de filiales de gestion de participations.

Ces filiales de gestion de participations n'ont pas de rôle opérationnel. Certaines de ces filiales avaient pour rôle de porter les divers financements reçus dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat SA et de ses filiales par Eutelsat Communications, de l'Introduction en Bourse d'Eutelsat Communications et du refinancement intervenu en juin 2006.

Le contrôle des engagements et actes de ces filiales repose essentiellement sur les dispositions légales ou statutaires qui leur sont applicables.

Ces filiales ont la forme de sociétés par actions simplifiées de droit français. Le Président unique de ces filiales est M. Mc Allister, Directeur Juridique d'Eutelsat SA. Aucune limitation statutaire ne s'applique aux pouvoirs du Président unique, à l'exception des matières réservées de par la loi à l'associé unique, c'est-à-dire in fine la Direction Générale d'Eutelsat Communications. Ainsi, toute décision ou projet de modification des Statuts, d'augmentation de capital, de fusion et/ou de transformation sont du ressort de la Direction Générale d'Eutelsat Communications.

#### **4.3.2 Procédure d'élaboration des comptes consolidés**

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le

responsable de la consolidation et du reporting afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables du Groupe en vigueur sont correctement appliqués.

En outre, chaque arrêté des comptes (annuel et semestriel) fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Conseil d'Administration en présence des Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux Comptes d'Eutelsat Communications s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe Eutelsat.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société a décidé de mettre en place un nouveau système de consolidation et de reporting. En effet, pour tenir compte de l'accroissement de l'activité du Groupe et du nombre de sociétés qui le compose, cette nouvelle application, mise en production à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, accompagnera les changements d'organisation intervenus ces dernières années grâce à la provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le reporting et à la conservation de ces dernières au sein d'une base commune. De plus, les processus de validation des données légales par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe seront inscrits et conservés dans l'applicatif.

#### 4.3.3 Gestion des responsabilités et autorisations au sein du Groupe

En 2005, des matrices d'autorisation et de responsabilité ont été validées et diffusées aux filiales opérationnelles ou de représentation et de promotion des activités d'Eutelsat SA.

Ces matrices prévoient les types de responsabilités et d'autorisations requis à la création de la filiale, puis durant sa vie courante avec, le cas échéant, des distinctions selon des niveaux des seuils pour certaines attributions.

Ces matrices couvrent (l'une et l'autre) l'ensemble des aspects juridiques, contentieux, budgétaires, financiers et comptables ainsi que les engagements envers les fournisseurs, les clients et les salariés.

La Direction d'Eutelsat SA veille au bon respect de la part des dirigeants des filiales des dispositions prévues dans les matrices.

#### 4.3.4 Gestion des délégations de pouvoirs

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

Cependant, dans des cas particuliers, des délégations de pouvoirs ou de signatures ont été consenties par le Président-Directeur Général à certaines personnes du Groupe pour des opérations spécifiques.

Ces délégations de pouvoirs ou de signatures sont établies par la Direction des Affaires Juridiques qui en assure le suivi.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement Intérieur de la Société.

#### 4.3.5 Procédure de gestion et suivi des contrats signés par la Société avec ses fournisseurs ou sources de financements

La préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financement sont assurés par Eutelsat SA en application de la convention de prestation de services intervenue entre la Société et Eutelsat SA.

C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Président-Directeur Général de la Société ou du Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, pour ce qui est des contrats de financements, ces derniers sont approuvés par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

#### 4.3.6 Procédure de gestion et suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat SA ou ses filiales sur la base de contrats standards élaborés par la Direction Juridique et la Direction Commerciale d'Eutelsat SA.

Toute modification de ces contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires Juridiques d'Eutelsat SA, avant d'être signés par les personnes habilitées.

Le Directeur Commercial d'Eutelsat SA est habilité à signer seul les contrats de vente inférieurs à 150 000 euros par an. Lorsque les contrats de vente sont compris entre 150 000 et 250 000 euros par an, la signature du Directeur des Affaires Juridiques est également requise. Au-delà de 250 000 euros par an, seul le Président-Directeur Général (ou le Directeur Général Délégué) est habilité à signer.

Le Directeur du Département Multimédia est habilité à signer seul des contrats de vente de services Multimédia inférieurs à 1 000 000 d'euros. Au-delà, ces contrats doivent être signés par le Président Directeur Général (ou le Directeur Général Délégué).

Les processus préalables à la signature des contrats d'attribution de capacité sont des processus complexes qui débouchent sur la facturation des clients.

Durant chaque exercice, le cycle des ventes, considéré comme étant un des processus clés par la Direction Générale du Groupe, fait l'objet d'un audit approfondi. Les objectifs de ces audits annuels récurrents, effectués en interne, visent à évaluer la pertinence des procédures internes mises en place. A l'appui des conclusions de ces audits, les modifications adéquates sont apportées aux procédures internes afin de renforcer la fiabilité des processus qui contribuent à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reportings mensuels et trimestriels établis conjointement par les Départements Commercial et Financier.

#### 4.3.7 Procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- 1) Validation par la Direction Générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par son Conseil d'Administration ;
- 2) Suivie d'une validation par la Direction du Département duquel émane la demande d'achat.

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants pré-déterminés, la signature du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué est également requise.

A noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'Administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Président-Directeur Général

ou le Directeur Général Délégué d'Eutelsat SA.

#### 4.3.8 Gestion des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat SA, une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat SA et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le Département Trésorerie d'Eutelsat SA gère pour le compte de toutes les entités du Groupe le risque de change et le risque de taux.

Pour faire face à ces risques, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

##### ***Risque de change***

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar US. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar, pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers, tels que des contrats d'options de change et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang. Par ailleurs, certains contrats fournisseurs (satellites ou services de lancement) sont libellés en US dollar. Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

##### ***Risque de taux***

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable. Afin de couvrir sa dette, le Groupe a complété au cours de l'exercice ses instruments de couverture de taux tant pour la Société que pour Eutelsat SA.

\* \* \*